



**CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2019**

**RAPPORT PREALABLE AU  
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019**

## INTRODUCTION

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) est venue renforcer le caractère obligatoire et préciser le contenu du rapport préalable au débat d'orientation budgétaire qui doit avoir lieu dans les communes de plus de 3.500 habitants, les Départements, les Régions, et des EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants dans les deux mois précédant le vote du budget.

Ce rapport doit porter sur les orientations budgétaires envisagées en matière d'évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes, d'engagements pluriannuels pris par la collectivité notamment pour les investissements, ainsi que des informations portant sur la structure et la gestion de la dette. Dans les communes de plus de 10.000 habitants, le rapport doit également présenter la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs.

La présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à débat, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Le présent rapport a pour objet de présenter le cadre de la préparation du budget 2019 qui s'inscrit toujours dans un contexte national difficile et contraignant pour les finances locales détaillé dans la 1<sup>ère</sup> partie de ce rapport et mis en perspective avec l'analyse des résultats de l'exercice 2018 et de la situation financière de la commune qui permettent d'envisager 2019; la 2<sup>e</sup> partie de ce rapport est consacrée aux orientations budgétaires envisagées en fonctionnement pour 2019 et en investissement dans le cadre du Plan pluriannuel d'investissement.

## I. LE CONTEXTE NATIONAL ET LOCAL DE LA PREPARATION BUDGETAIRE

### **I.1/ UN CONTEXTE NATIONAL TOUJOURS CONTRAIGNANT POUR LE BUDGET COMMUNAL**

- ***Nouvelle baisse de la DGF en 2019***

Le niveau global national de la DGF est fixé à 26.9 milliards d'euros. Malgré une annonce de maintien de la DGF par le gouvernement actuel, il y a aura bien une baisse de DGF pour l'année 2019 pour la commune. Les critères de calcul de la DGF prennent en compte le potentiel fiscal de la commune qui se traduit par une baisse estimée de 9 000 € par rapport à l'année 2018. Au niveau National 19 000 communes vont être impactées par cette baisse.

- ***Contrats aidés PEC (Parcours Emploi Compétence)***

Courant 2018 le gouvernement a remplacé les contrats aidés CAE par le Parcours Emploi Compétence (PEC) réservé uniquement aux employeurs publics et avec un engagement plus fort de formation et de professionnalisation des salariés. Cette réduction globale de l'enveloppe accordée au financement de ces contrats va nécessairement se traduire par une baisse de recette pour la commune estimée à environ 22 000 € au BP 2019.

- ***Suppression progressive de la Taxe d'habitation d'ici 2020***

Elle est prévue sur 3 ans pour 80 % des contribuables (abattement de 30 % en 2018, de 60 % en 2019 puis de 100 % en 2020) et soumis à des conditions de ressources. Cette suppression devrait être étendue à tous les contribuables après 2020, ce qui représente un coût global estimé à 22 milliards d'euros. Plusieurs hypothèses sont à l'étude par la DGCL pour compenser cette TH aux communes (transfert de la part départementale sur le foncier bâti, ou une fraction de la TVA).

Ce dégrèvement n'a donc pas de conséquence pour l'instant dans le budget communal puisque la partie qui a été supprimée en 2018 et en 2019 sera en principe compensée intégralement par l'Etat sur la base des taux d'imposition 2017 et en tenant compte de l'évolution des valeurs locatives.

Mais les collectivités perdent une évolution possible de recettes et une partie de leur pouvoir d'autonomie fiscale pour l'avenir en fonction de la contrepartie retenue à terme.

- ***Progression des dotations de péréquation moins importante***

L'article 79 de la loi de finances prévoit la hausse de 190 millions d'euros de la péréquation verticale au sein de la DGF : 90 millions d'euros pour la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale), 90 millions d'euros pour la DSR (Dotation de Solidarité Rurale) et 10 millions d'euros pour la dotation de péréquation des départements.

- **Soutien à l'investissement : stabilité des crédits DETR et DSIL**

Les subventions d'investissements aux collectivités territoriales sont pérennisées à hauteur (stable) de 1,8 milliard d'euros. La présentation du projet de loi donne les détails suivants : la DETR (dotation d'équipements aux territoires ruraux) connaît cette année une augmentation, elle passe à 1 046 millions d'euros, par rapport à 996 millions d'euros l'année précédente, cette augmentation est dû à l'élargissement des conditions d'éligibilité. Quant à la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) elle s'élève à 570 millions d'euros.

## **I.2/ DES RESULTATS 2018 STABLES**

Les principaux éléments à retenir de la situation financière de la commune issue du CA 2018 sont les suivants :

### **1/ L'excédent capitalisé de fonctionnement: 684 250 €**

Ce chiffre est essentiel puisqu'il s'agit d'une recette permettant d'assurer l'équilibre du budget de l'année suivante.

**Cet excédent est maîtrisé cette année**, même si ce chiffre est en dessous du montant de l'an passé, qui était lié à un événement particulier en 2017 provenant d'une recette « exceptionnelle » dû à la hausse de la Taxe Foncière payée par la papeterie de la Banque de France (groupe EUROPAFI).

Ce résultat s'explique aussi par une bonne maîtrise de l'exécution du budget et notamment des dépenses réelles de fonctionnement (92%)

**Evolution de cet excédent :**

2013	2014	2015	2016	2017	2018
438 530 €	436 044 €	570 286 €	596 240 €	794 642	684 250 €

## 2/ L'épargne nette: 216 579.64 €

### EVOLUTION DETAILLEE DE LA CAPACITE D'EPARGNE

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>CAF BRUTE</b>						
Dépenses réelles de fonctionnement	4 396 076,97	4 843 955,81	4 424 963,12	4 477 733,86	4 576 501,93	4 695 211,77
Déduction remboursement personnel	105 841,07	140 835,78	145 802,54	191 335,58	229 411,97	122 683,87
Déduction excédent reversé SMVVA		356 603,74				
<b>SOUS TOTAL DEPENSES</b>	<b>4 290 235,90</b>	<b>4 346 516,29</b>	<b>4 279 160,58</b>	<b>4 286 398,28</b>	<b>4 347 089,96</b>	<b>4 572 527,90</b>
Evolution	4,80%	1,31%	-1,55%	0,17%	-0,26%	5,19%
Recette réelles de fonctionnement	5 582 733,15	5 200 007,16	5 315 737,23	5 333 940,18	5 686 723,65	5 595 449,41
Déduction remboursement personnel	105 841,07	140 835,78	145 802,54	191 335,58	229 411,97	122 683,87
Déduction 775 produits des cessions	443 600,00			3 800,00	147 180,00	33 601,00
<b>SOUS TOTAL DEPENSES</b>	<b>5 033 292,08</b>	<b>5 059 171,38</b>	<b>5 169 934,69</b>	<b>5 138 804,60</b>	<b>5 310 131,68</b>	<b>5 439 164,54</b>
Evolution	1,40%	0,51%	2,19%	-0,60%	6,38%	2,43%
<b>TOTAL CAF BRUTE (1)</b>	<b>743 056,18</b>	<b>712 655,09</b>	<b>890 774,11</b>	<b>852 406,32</b>	<b>963 041,72</b>	<b>866 636,64</b>
<b>CAF NETTE</b>						
<b>Annuité de la dette (2)</b>	<b>615 589,95</b>	<b>578 892,72</b>	<b>551 127,05</b>	<b>573 143,09</b>	<b>589 997,70</b>	<b>650 057,00</b>
<b>TOTAL CAF NETTE (1) –(2)</b>	<b>127 466,23</b>	<b>133 762,37</b>	<b>339 647,06</b>	<b>279 263,23</b>	<b>373 044,02</b>	<b>216 579,64</b>

Elle permet de mesurer la capacité d'autofinancement de la commune.

Elle correspond à la différence entre les recettes (sans les recettes exceptionnelles) et les dépenses réelles nettes de fonctionnement, déduction faite du remboursement de la dette en capital. Elle permet de mesurer les marges de manœuvre internes à la section de fonctionnement et de déterminer la capacité d'autofinancement de la collectivité.

Son montant dépend de l'exécution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement, mais également du niveau de la dette.

La CAF nette 2018 est de 42 € / habitant (74 € /habitant en 2017) .

### 3/ L'analyse des principaux ratios et indicateurs financiers

- **3 ratios principaux** sont habituellement utilisés par la Direction des Finances Publiques pour vérifier la « santé » financière d'une commune

Ratios	Définition / mode de calcul	Ratio commune 2018	Rappel 2017	Montant de référence
Marge autofinancement courant	(Dépenses réelles fonct <sup>nt</sup> + capital dette) / recettes réelles fonct <sup>nt</sup> (4 695 211 € + 650 057 €) / 5 595 449 €	0.96	0.90	1
Rigidité charges structurelles	Charges de personnel + annuité de la dette / recettes réelles fonct <sup>nt</sup> (2 699 880 + 155 217 + 650 057) / 5 595 449 €	0.63	0.61	0.8
Niveau d'endettement	Encours de la dette / produits fonct <sup>nt</sup> 6 138 182 € / 5 629 050 €	1.09	1.00	1.6

Seul le dernier ratio est dépassé, il indique le niveau de pression fiscale au regard des taux moyens nationaux. Il est légèrement au-dessus de l'année dernière.

### EVOLUTION DES TAUX D'IMPOSITION

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Taxe d'habitation</b>	15.61	15.61	15.61	16.39	16.39	<b>16.39</b>
<b>Taxe Foncier Bâti</b>	19.86	19.86	19.86	20.85	20.85	<b>20.85</b>
<b>Foncier Non Bâti</b>	128.16	128.16	128.16	134.57	134.57	<b>134.57</b>

➤ **Les autres ratios**

Ceux qui sont spécifiques à la dette

Evolution de l'encours de la dette depuis 2013 au 31/12 de chaque année

2013	2014	2015	2016	2017	2018
5 515 586 €	5 342 520 €	5 411 546 €	5 438 403 €	5 726 240 €	6 138 182 €

La dette évolue depuis 2017 ainsi qu'en 2018 du fait :

- des emprunts contractés par l'EPF SMAF pour l'achat des terrains de Vignolat (395 212 €) ;

L'encours de la dette totale s'élève à 1 195 € par habitant (pop municipale 2018 : 5 135 h)

Il n'est pas l'indicateur le plus significatif de la dette car il ne tient pas compte des recettes de la collectivité, alors que plus le niveau de recettes est élevé, plus la capacité d'emprunt est importante (d'où l'importance des ratios suivants).

Ratio	Mode de calcul	Ratio commune	Moyenne de référence
Encours dette par hbt	6 138 182 € / 5 135 h	1 195 €	773 €
L'annuité de la dette / recettes réelles fonct	(650 057 € + 155 217 €) / 5 595 449 €	14.4%	20 % Seuil d'alerte
La capacité de désendettement	Encours de la dette / CAF brute 6 138 182 € / 866 636 €	7,08 %	5,5 %

**L'annuité de la dette / recettes réelles de fonctionnement**

805 274 € / 5 595 449 € = 14.4 %

Ce ratio mesure la charge de la dette par rapport aux ressources sur un exercice

Le seuil d'alerte se situe autour de 20 %

Il s'agit de mesurer le nombre d'années qui serait nécessaire pour rembourser l'encours de la dette si l'autofinancement brut dégagé sur l'exercice d'une année était exclusivement consacré à ce remboursement.

Le niveau de la dette reste donc un indicateur sensible qu'il convient de continuer à maîtriser avec toujours pour objectif de ne pas emprunter plus que la capital de la dette à rembourser chaque année.

## Et les autres ratios obligatoires de l'article R 2313-1 du CGCT

Ratios	Mode de calcul	Ratio commune 2018	Rappel 2017
Produits imposition directes / population	$(2\,396\,548\text{ €} + 1\,568\,033\text{ €}) / 5\,135\text{ h}$	772 €	768 €
Recettes réelles / population	5 595 449 € / 5 135 h	1 089 €	1141 €
Dépenses équipement brut / population	1 751 178 € / 5 135 h	341 €	320 €
Dépenses équipement brut / recette réelles fonct	1 751 178 € / 5 595 449 €	31 %	28 %
DGF / population	176 460 € / 5 135h	34.36 €	37.24 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles fonct	2 699 880 € / 4 695 211 €	58%	59 %
Calcul avec charges nettes	$(2\,699\,880 - 125\,056) / 4\,695\,211\text{ €}$	55%	54 %

Le niveau des recettes de fonctionnement est plus élevé que la moyenne départementale du fait notamment du produit des impositions qui s'explique par une ancienne taxe professionnelle importante.

Ces recettes permettent de réaliser des dépenses plus importantes également, notamment au niveau des charges de personnel qui dépendent aussi du niveau de service rendu aux habitants et assuré par les personnels municipaux. Le niveau des charges de personnels est à pondérer en tenant compte du coût net en déduisant les remboursements provenant des contrats aidés (CAE) et des parcours emploi compétences (PEC) et de l'assurance couvrant les risques statutaires.

Il convient de noter le faible niveau de la DGF par habitant qui ne fait que diminuer depuis 6 ans.

## II. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

La difficulté principale du budget 2019 est de faire face une nouvelle fois à ce contexte national contraint. S'il est incontournable de prendre en compte la réduction prévisible du nombre de contrat aidés qui impacte l'évolution de la masse salariale, il est impossible de répondre à l'objectif de maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement pour plusieurs raisons :

- Des charges structurelles fixes qui augmentent du fait de l'inflation et des tarifs fixés par les fournisseurs ;
- Des charges nouvelles qui s'imposent à la commune pour différentes raisons (cf détail ci-après chapitre 11 et 65)
- La volonté de continuer à mettre en œuvre une politique volontariste en faveur des écoles et de l'accueil périscolaire, de la vie sociale, du cadre de vie, de la vie culturelle et associative qui contribue à faire de Vic le Comte une commune dynamique et attractive, déjà identifiée comme 1<sup>er</sup> pôle de vie à égalité avec le Grand Clermont dans le cadre du SCOT.



Un autre objectif prioritaire est également de conserver une politique d'investissement permettant de répondre aux besoins immédiats des habitants mais également d'anticiper sur les évolutions à venir avec l'annonce du transfert de l'imprimerie de la Banque de France d'ici 2024.

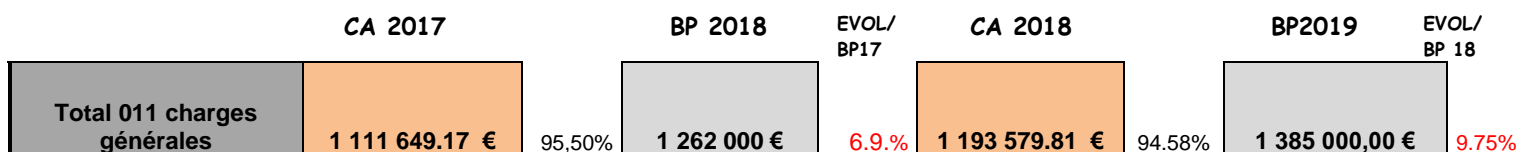
Ces orientations ont donc été pris en compte dans le cadre de la préparation budgétaire tout en veillant particulièrement comme les années précédentes à :

- Continuer de maîtriser la dette pour ne pas grever les budgets futurs ;
- Conserver une épargne nette suffisante pour dégager une capacité d'autofinancement des investissements ;
- Conserver un bon niveau d'excédent capitalisé de fonctionnement pour équilibrer le budget suivant ;

## II.1/ LES ORIENTATIONS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2018

### A/ L'EVOLUTION DES DEPENSES

#### 1. Les charges à caractère général (chapitre 011)



La prévision du chapitre 011 est de nouveau en progression depuis 2 ans, (+ 9.75% cette année) pour diverses raisons :

- La hausse de certaines dépenses incompressibles : frais d'énergie, contrats de maintenance (ascenseurs, nouveaux logiciels, vidéo surveillance et alarmes intrusion installés dans les écoles...);
- L'externalisation d'une partie de l'entretien des espaces verts et des trottoirs pour faire face à la suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires et de l'entretien des chemins précédemment assurée en interne avec la participation des contrats aidés qui ont été supprimés ;
- La volonté d'améliorer la qualité du nettoyage de la voirie pour assurer également un nettoyage des grands axes en ayant recours à un prestataire en mutualisant avec la Commune des Martres de Veyre ;
- La location et l'installation de deux bâtiments modulaires pour étendre les garderies périscolaires de Longues devenues trop exigües et dans l'attente de réaliser des travaux d'extension des écoles à moyen terme.

## 2. Les charges de personnel : chapitre 012

CA 2017			BP 2018	EVOL/ BP17	CA 2018		BP2019	EVOL/ BP 18
Total 012 dépenses personnel	2 724 464,58 €	99,4%	2 910 000,00 €	6.2%	2 699 880,34 €	92.78%	2 910 000,00 €	0 %

Le prévisionnel de ce chapitre reste inchangé en 2019 pour plusieurs raisons expliquées ci-dessous :

- **Le nouveau régime indemnitaire RIFSEEP** initialement prévu en 2018, sa mise en place a été décalé en 2019-2020.
- **La réduction du nombre de contrats aidés** annoncée par l'Etat Depuis 2018 et qui entraine pour d'autres services où les emplois concernés sont indispensables (services périscolaires) des charges sociales supplémentaires et une réduction prévisible des recettes estimée à 22 000 €. La commune fait également appel des sociétés extérieurs ce qui entrainer une diminution des charges. Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la commune compte 4 CAE, dont un se terminant au 31/08/2019.
- **La nécessité de renforcer les services administratifs**, en pérennisant un contrat au service communication pour la gestion des nouveaux outils de communication (panneaux, page facebook, site internet) et la création d'un poste de directrice adjointe des services compte tenu de l'évolution de la taille de la collectivité, il convient de réorganiser les services de la Mairie afin d'assurer plus efficacement le travail.
- **La création d'un poste de policier municipal** afin de renforcer le service pour assurer plus efficacement une véritable mission de prévention et de surveillance renforcée sur le terrain en binôme ou par alternance avec les autres agents de police municipale.
- **La création d'un poste de médiatrice culturelle** afin d'assurer la gestion de la salle d'Arts Contemporain « Le Trampoline »
- **Le remplacement de 1 départ à la retraite en 2019** (service restauration scolaire de Longues)
- **L'aménagement des rythmes scolaires à la prochaine rentrée scolaire** se traduira par le maintien des activités périscolaires.

Les recettes provenant des contrats aidés sont donc encore diminution cette année et estimées prudemment à 30 000 €.

Les remboursements attendus de SOFAXIS pour les congés de longue maladie, longue durée et accident du travail sont estimés à 85 000 €, soit des charges nettes de personnels qui s'élèvent à 2 785 000 € en déduisant la totalité de ces remboursements (120 000 €). Elles représentent 54 % des dépenses réelles de fonctionnement.

### 3. Les subventions : chapitre 65

	CA 2017		BP 2018	EVOL/ BP17	CA 2018		BP2019	EVOL/ BP 18
Total 65 : autres charges gestion courante	548 429.34 €	93,9%	650 000 €	9.6%	614 021.00 €	94,5%	644 500 €	-0.85%

La stabilité de ce chapitre s'explique par la prise en compte de dépenses nouvelles :

- **La subvention au budget du CCAS est de 200 000 € :**  
Renouveler la formule proposée aux aînés pour l'après-midi de Noël en évoluant vers un repas avec spectacle cabaret à l'extérieur de la commune
- **Participer au financement du dispositif de téléassistance** assuré par le Département. Ce financement était précédemment assuré par l'ancienne communauté de communes Allier Comté et n'a pas été repris par Mond' Avenir au titre de ses nouvelles compétences.
- **Maintenir une participation financière à la mission locale** qui n'est plus prise en compte également par Mond' Avenir communauté (5 000 €) ;
- **Prendre en charge le financement d'un poste de DUMISTE** précédemment assuré par l'ancienne communauté de communes également par une subvention à l'école de musique. Cette dépense est estimée à 17 000 € pour l'année pour les élèves de Vic le Comte ;
- **L'instruction des demandes d'occupation des sols par les services de l'Etat** depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 avec un transfert au Grand Clermont, dans le cadre d'un service instructeur déjà créé depuis 3 ans, et financé par les communes au prorata du nombre d'habitants et des demandes à instruire (22 000 €).

Les subventions ordinaires aux associations sont maintenues au même niveau pour la 4<sup>e</sup> année consécutive.

### 4. Les intérêts de dette : chapitre 66

	CA 2017		BP 2018	EVOL/ BP17	CA 2018		BP2019	EVOL/ BP 18
Charges financières	153 244.23 €	95.7%	157 000,00 €	-1.8%	147 039 €	93,66%	147 600 €	-6 %

Les intérêts de la dette diminuent du fait de la baisse des taux d'intérêts. L'arrivée à échéance de certains prêts contribue également à cette diminution. Ils s'élèvent à 147 600 € + 6 000 € du fait des nouveaux emprunts avec l'EPF SMAF.

Par ailleurs, les ICNE sont de nouveau favorables cette année (- 8 330 €) ce qui contribue aussi à la réduction de ce chapitre.

**Au total, l'évolution prévisionnelle des dépenses réelles de fonctionnement pour 2019 sans le chapitre 022 - dépenses imprévues - est de 2.36 % par rapport au BP 2018.**

La dotation aux amortissements est relativement stable 275 000 €. Il s'agit d'une opération d'ordre qui s'équilibre avec la section d'investissement.

## **B/ L'EVOLUTION DES RECETTES**

### ***1. Le report de l'excédent de l'exercice antérieur : 684 250 €***

Il diminue de 110 000 € par rapport à 2018 du fait de la non perception d'une recette qui avait été « exceptionnelle » en 2017 et qui provenait de la hausse de la Taxe Foncière payée par la papeterie de la Banque de France (groupe EUROPAFI).

### ***2. Les impôts locaux - chapitre 73 - 4 227 200 € (+5.15%)***

Le coefficient d'actualisation des valeurs locatives permettant de calculer la Taxe Foncière et la Taxe d'Habitation est fixé à 2.2% auquel s'ajoute l'évolution du nombre physique de base estimée à 0.9 %.

L'évolution globale des bases est donc de l'ordre de 3.1 % qui génère une recette supplémentaire.

Le produit prévisionnel attendu à taux constant est donc de 2 470 000 €, dont une partie sera compensée par l'Etat pour les 60% de contribuables exonérés de TH.

L'attribution de compensation reversée par Mond'Averne Communauté au titre de l'ancienne Taxe Professionnelle est réduite de 3 713.51 € compte tenu du transfert de la compétence PLUI, soit une AC de 1 568 033.49 €

Les droits de mutation désormais perçus directement par la commune en application du nouveau système en vigueur pour les communes de plus de 5000 habitants sont estimés à 121 000 €, ce montant est en baisse par rapport à la prévision de 2018.

Une nouvelle taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux des terrains nus devenus constructibles a été instaurée depuis le 1 janvier 2019, la recette prévisionnelle s'élève à 50 000 €.

### **3. Les dotations de l'Etat - chapitre 74 : 689 100 € (7.5%)**

Une nouvelle baisse de la DGF a été annoncée, la prévision s'élève à 167 000 € contre 176 000 € en 2018.

La prévision de Dotation de Solidarité Rurale et la Dotation Nationale de Péréquation devraient être globalement stable sans connaître, à ce jour, leur montant.

Le Fond d'amorçage mis en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires de 50 € par élèves soit 33 000 € est maintenu pour les communes qui restent sur une organisation de la semaine à 4.5 jours ou 4 jours si les activités périscolaires sont perdurent.

La dotation et la subvention du département concernant la navette (transport scolaire) n'a pas été versée en 2018, à défaut de convention entre la commune et le département. Il y aura un rattrapage sur l'exercice 2019, soit 2 montants versés en 2019.

### **4. Les produits des services - chapitre 70 : 425 200 € (-0.06%)**

Ce chapitre comprend le remboursement par le CCAS des personnels mis à disposition pour le service de restauration collective dont la convention a été revue en 2016, mais dont la réalisation effective peut être inférieure aux prévisions comme 2018 compte tenu de congés maladies de certains personnels remplacés par des contractuels qui ne peuvent pas être comptabilisés dans le cadre de la mise à disposition.

Il comprend aussi les recettes des services de garderie périscolaire qui sont stable (70 000 €).

**Au total, l'évolution prévisionnelle des recettes réelles de fonctionnement est en progression de 0.93 % inférieure à l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement sans les dépenses imprévues.** L'équilibre est possible grâce au report de l'excédent de fonctionnement et qui permet de financer les dépenses nouvelles. Il conviendra toutefois de maîtriser l'exécution du budget pour réduire cet effet ciseau qui aura sinon un impact négatif sur le report de l'excédent capitalisé sur le budget 2020.

## **C / LE VIREMENT PREVISIONNEL**

Au stade actuel des prévisions budgétaires, le virement prévisionnel de la section de fonctionnement à la section d'investissement est de **790 000 €** en progression de 40 000 € / 2018 pour financer le remboursement de la dette et pour conserver une politique d'investissement dynamique et volontariste avec une épargne permettant d'autofinancer une part des dépenses d'équipement.

## **II.2/ LES ORIENTATIONS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Les orientations budgétaires en matière d'investissement s'inscrivent à la fois dans la continuité des opérations déjà engagées en 2018 ou reportées dans l'attente des subventions demandées, tout en anticipant sur l'avenir et l'arrivée de l'imprimerie de la Banque de France qui va se traduire dès 2019 par la démolition des installations sportives de Longues et la nécessité de penser à leur remplacement.

Le travail de préparation budgétaire concerne donc à la fois la section d'investissement 2019, mais également la mise à jour du Plan Pluriannuel d'investissement pour tenir compte de cet élément nouveau.

### **A/ ESTIMATION DES RECETTES 2019**

Le niveau des dépenses d'équipement est déterminé par l'estimation des recettes en fonction des objectifs préalablement fixés qui sont **de ne pas augmenter le niveau de la dette et de dégager une capacité d'autofinancement suffisante.**

Les principales recettes comprennent :

**Les subventions nouvelles 648 000€** (hors RAR) qui sont variables chaque année en fonction projets réalisés. Elles comprennent essentiellement les subventions ;

**La vente de la maison du Clos de Beauvat : 150 000 € ;**

**La vente d'un véhicule : 13 999.28 € ;**

**Le FCTVA en fonction des dépenses réalisées l'année N-1 : 260 000 €**

**La Taxe d'Aménagement** est estimée à **140 400 €** en hausse par rapport au BP 2018 compte tenu des résultats constatés au CA ;

**La Dotation aux amortissements** baisse légèrement à 275 000 €, elle s'élevait à 290 000 € en 2018 ;

**L'emprunt maximal pour ne pas augmenter à nouveau le poids de la dette est de 650 000 €.** En effet, l'objectif est de rester en dessous du remboursement du capital de la dette. En exécutant cette prévision à 90 %, ce qui est habituellement le cas en adéquation avec l'exécution des dépenses, cet objectif sera atteint.

**Le virement prévisionnel se situe autour de 790 000 €** en hausse de 40 000 €

## B/ ESTIMATION DES DEPENSES 2019 et ADAPTATION DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Les dépenses nouvelles d'équipement possibles cette année sont estimées à environ 2 223 000 € (plus les Restes à Réaliser importants de 584 890 €)

Ces dépenses prévisionnelles 2019 comprennent des programmes classiques de dépenses diverses en voirie, bâtiment, éclairage public, matériels et mobiliers (491 000 €) et des opérations spécifiques pour des projets plus importants (1 728 700 €) qui se répartissent ainsi (cf détail ci-joint en annexe) :

- **Groupes scolaires :**
  - Réfection de la toiture de l'école primaire de Longues (2° tranche)
  - La fin des travaux de sécurisation par vidéo protection des écoles
- **La sécurisation d'accès** concernant:
  - La mise en place d'accès sécurisés par badges sur plusieurs bâtiments communaux
- **des travaux d'aménagement de voirie et de mise en accessibilité des espaces publics :**
  - la rue Antoine Fabre (fin des travaux)
  - le quartier du Collège  
étude et début des travaux en fin d'année 2019
  - la rue de Vignolat
  - la rue des Vignolettes et rue du Chardonnay
  - le chemin de Paradis

### **Création d'un espace sportif, culturel et associatif à Longues (à côté de la piscine)**

La programmation sur plusieurs exercices budgétaires d'un nouveau projet, celui du remplacement des installations sportives de la Banque de France qui débute dès 2019 par la création d'un complexe tennistique. Ainsi que des travaux provisoires permettant de remettre en état le terrain de football stabilisé au complexe André BOSTE.

En effet, la décision de la Banque de France de transférer l'Imprimerie de Chamalières à Vic le Comte à côté de la papeterie entraîne dès 2019 la démolition des installations sportives de Longues gérées par la commune dans le cadre d'une convention de mise à disposition avec le CE de la Banque.

La commune doit donc retrouver des solutions alternatives pour les principaux utilisateurs de ces équipements que sont le club de tennis, l'USV football, le club de badminton, les écoles de Longues et les sections sportives de la Banque de France, et diverses sections sportives et de loisirs lors de manifestations importantes.

Le projet consiste à reconstruire à Longues à côté de la piscine, un court de tennis couvert et 2 courts extérieurs, un espace culturel et associatif, ainsi qu'une salle omnisports et à Vic un terrain d'entraînement de football synthétique (+ des vestiaires à plus long terme) pour un montant prévisionnel de 8.3 M €HT ; un tel projet n'est réalisable que sur le moyen terme (2019-2025).

Le projet s'oriente donc vers la construction :

- **à court terme (2019-2020) :**

**A Longues, la création, sur le nouveau site à côté de la piscine, d'un complexe tennistique**

Comprenant un court de tennis couvert et un club house, ainsi que 2 courts extérieurs et des travaux de voirie et de réseaux divers nécessaires afin de viabiliser le site.

- **2020-2022 :**

**Et à VIC, d'un terrain d'entraînement de football synthétique;**

En optimisant et en partageant l'occupation des installations sportives actuelles pour reloger le badminton et les écoles de Longues pendant cette période transitoire ;

**A Longues d'un espace culturel** permettant d'organiser tous les évènements associatifs et municipaux les week-ends sans désorganiser l'occupation des équipements sportifs et en réduisant les dépenses de fonctionnement et personnels en terme de logistique;

- **à moyen terme à partir de 2023/2025 :**

**Une nouvelle salle omnisports** dont l'implantation sur les terrains de Longues doit être pensée dès maintenant et qui pourra alors être financable lorsque des recettes fiscales supplémentaires seront perçues par la commune quand la nouvelle imprimerie de la Banque de France sera en fonctionnement ;

Cette programmation permet également d'envisager la réalisation d'autres opérations prévues dans le cadre du Plan Pluriannuel d'investissement, notamment :

- Des travaux de voirie nécessaires dans le cadre du développement de l'urbanisation de la ville comme le secteur du Vignolat à Longues (1<sup>ère</sup> tranche des travaux de rénovation de la rue de Vignolat et la création d'un giratoire au carrefour de la piscine) et dans le secteur des treilles à Vic (aménagement de la rue du Chardonnay et de la rue des Vignolettes, ainsi que du chemin du Paradis) ;
- Des travaux de bâtiment avec le début de la programmation des travaux de rénovation et/ou d'extension sur les groupes scolaires de Longues ;
- La fin des travaux de restructuration de l'école Elsa Triolet 3<sup>o</sup> tranche en 2020.

**Enfin, l'annuité en capital de la dette est estimé à 700 000 €** en progression de 50 000 €/BP2018 du fait notamment de la hausse prévue de l'annuité cette année qui est majorée par le remboursement des nouveaux emprunts contractés par l'EPF SMAF pour l'acquisition des parkings de l'impasse Bargoin et des terrains de Vignolat.

**Le tableau prévisionnel d'évolution de la dette montre une diminution prévisible pour l'avenir sans emprunts nouveaux**

\*\*\*\*\*



## ANNEXES DOB 2019

- **Tableaux prévisionnels dépenses et recettes du budget fonctionnement 2019**
- **Tableau prévisionnel d'évolution de la dette sans emprunt nouveaux**
- **Tableau prévisionnel section investissement 2019**